

L'emploi des personnes handicapées, **ça concerne tout le monde !**

*L'artisanat des services et de la fabrication
se mobilise*





Chères collègues,
chers collègues,

La question du handicap concerne tout le monde ! Fort de ce constat, la CNAMS a décidé d'impulser une politique active pour faciliter l'emploi des personnes handicapées dans l'artisanat des services et de la fabrication.



A première vue, l'emploi d'une personne handicapée peut effrayer. Cela peut représenter un coût financier et engendrer des contraintes techniques supplémentaires. Ces difficultés sont réelles, il ne faut pas le nier. Elles peuvent néanmoins être très largement réduites dès lors que l'on sait mobiliser les aides à disposition des entreprises.

Connaître ces aides et les bons interlocuteurs est essentiel, car nous ne devons jamais oublier que la maladie et l'accident grave peuvent affecter le quotidien de chacun en touchant à tout moment chef d'entreprise ou salarié. Dans notre environnement professionnel ou personnel, nous connaissons presque tous des personnes qui ont fait face à une maladie ou un accident. Or, dans ces cas-là, l'activité professionnelle en subit directement les conséquences. L'exclusion progressive du marché de l'emploi constitue alors, bien trop souvent, une « double peine » particulièrement éprouvante.

Par ailleurs, ne perdons pas de vue les valeurs humaines qui fondent l'âme de l'artisanat. La mixité sociale ainsi que la diversité des profils caractérisent nos métiers et constituent des éléments d'attractivité et de dynamisme pour nos entreprises. Favoriser le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'une personne handicapée, c'est donc tout simplement consolider le lien social qui a toujours été, et doit demeurer, la principale force des artisans.

C'est pourquoi, la CNAMS est aujourd'hui pleinement engagée pour faire savoir que l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans l'artisanat des services et de la fabrication, ça existe, c'est possible et ça peut encore se développer !

Pierre Martin,
Président national de la CNAMS

L'emploi de personnes handicapées dans l'artisanat des services et de la fabrication, c'est possible !

*Témoignage de Séverine A. : des problèmes d'audition ne l'empêchent pas de devenir **fleuriste**.*

Séverine A., dont une malformation altère l'audition, était secrétaire-standardiste dans une entreprise de transport. [...] Son but : se reconvertir au métier de fleuriste. Elle entre à l'école Formafleur à Ezin-Pinet (Rhône-Alpes) en septembre 2004. Son maintien de salaire est assuré par le FONGECIF tandis que l'AGEFIPH finance la formation à la hauteur de 5 000 euros.

À la sortie de l'école, elle est recrutée dans un magasin, à Bastia, après une semaine d'essai. Car « au départ, je souhaitais conserver un emploi salarié », explique Séverine A. Mais, épaulée par Action 70 – un organisme d'accompagnement à Vesoul –, Séverine A. obtient des aides (un prêt à taux 0% de 3 000 euros consenti par le Conseil général, une subvention AGEFIPH de 10 625 euros, un prêt d'honneur de 5 000 euros) pour la reprise d'un commerce qu'elle a repéré à Port-sur-Saône. [...] « Grâce à mon handicap, j'ai pu faire le métier dont j'avais toujours rêvé », dit-elle.

*Témoignage de Jean-Charles D. : malgré un handicap moteur, cet ancien salarié du bâtiment devient **cordonnier**.*

Cordonnier à Amiens, David T. a embauché Jean-Charles D. pour une durée d'un an, le temps de lui apprendre le métier. [...]

Sur le plan administratif, l'embauche est vite formalisée. « Mon comptable s'est occupé du contrat et des différentes déclarations. De son côté, CAP EMPLOI a monté le dossier AGEFIPH qui m'a permis de percevoir une aide financière. Elle m'a été versée rapidement, ce qui n'est pas anodin car, pour une petite affaire comme la mienne, les charges pèsent lourd », confie David T. [...]

Quant au handicap, il ne constitue en rien un frein. « Bien au contraire, c'est un métier tout à fait adapté : pas de port de charge, pas d'efforts soutenus, pas de positions contraignantes. La variété des tâches permet de travailler assis ou debout. »

*Témoignage de Patricia D. : sourde, elle crée son entreprise de **toilette canin**.*

[...] En 2002, cette ancienne monitrice-éducatrice de 37 ans a abandonné son métier pour se consacrer à sa passion : les chiens.

« Plus jeune, je voulais être vétérinaire, raconte-t-elle, mais à l'époque, on m'a répondu qu'une personne sourde ne pouvait exercer ce métier. » Stage pratique, étude de marché, création de l'entreprise, soutenue par son mari, Sylvain, elle s'est lancée dans l'aventure sans la moindre hésitation et son projet a immédiatement convaincu l'association Créafor, la délégation régionale de l'AGEFIPH et la région Poitou-Charentes, qui lui ont apporté leur aide et leur soutien.

« Au premier abord, les clients sont parfois surpris de découvrir que Patricia est sourde, explique Sylvain. Mais le contact est vite établi et Patricia oralise suffisamment pour que la communication se fasse. » [...]

*Témoignage d'Éric G. : déclaré inapte, il devient chef d'atelier dans l'**imprimerie** qui l'emploie.*

Souffrant de violentes douleurs musculaires liées à son travail sur une rotative offset, Éric G., 43 ans, est déclaré inapte à son poste. L'imprimerie [qui l'emploie], conseillée par le SAMETH des Pays de la Loire, lui propose un poste de chef d'atelier auquel il aspire depuis longtemps.

Cyril P., directeur de cette imprimerie de 9 salariés : « Lorsqu'on est confronté à une situation d'inaptitude, la première réaction est l'inquiétude. On pourrait être tenté de se débarrasser du problème en licenciant le salarié. Mais, en l'occurrence, cela n'aurait rien résolu pour personne. Nous avons eu la chance de trouver les bons interlocuteurs. Tout le monde s'est mobilisé car l'enjeu était vital pour l'entreprise. Les aides nous ont été versées immédiatement. Jamais je n'aurais pensé que les choses iraient aussi vite. Finalement, grâce à l'intervention de chacun, nous avons transformé en progrès une situation qui nous semblait compromettre l'avenir de l'entreprise. »

Retrouvez ces témoignages dans leur intégralité sur : www.agefiph.fr



Vous souhaitez recruter une personne handicapée, des aides existent !

En fonction de votre situation, plusieurs aides financières peuvent vous aider à recruter et à insérer des personnes handicapées au sein de votre entreprise artisanale.

Exemples d'aides :

- aide au **contrat, de professionnalisation,**
- aide au **contrat d'apprentissage,**
- aide aux **emplois d'avenir,**
- aide au **contrat de génération,**
- aide pour permettre **l'embauche de personnes handicapées** issues d'un Etablissement et services d'aide par le travail (Esat)...
- etc...

En complément, l'AGEFIPH propose des prestations réalisées par des experts (Conseils de spécialistes d'un type de handicap...) et un conseiller de **CAP EMPLOI** peut vous accompagner durant toutes les étapes du recrutement.

Vos interlocuteurs :



Présente dans toutes les régions, elle finance les aides et les services liés à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi.

www.agefiph.fr
08.00.11.10.09



Présent dans tous les départements, il vous accompagne tout au long de votre démarche de recrutement et peut vous proposer des candidatures de personnes handicapées.

www.capemploi.com



pôle emploi

Présent dans tous les départements, il peut vous proposer des candidatures de personnes handicapées et des dispositifs spécifiques de recrutement et d'évaluation.

www.pole-emploi.fr

Parce que le handicap peut toucher tout le monde, pensez aux aides pour le maintien dans l'emploi !

Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient, il est indispensable de maintenir dans l'emploi la personne concernée. Compte tenu de l'effectif moyen des entreprises artisanales, il en va souvent de la survie de l'activité.

L'AGEFIPH propose des aides financières pour faire face à l'urgence : l'aide au maintien dans l'emploi couvre les premières dépenses dans le cadre de la recherche et de la mise en œuvre de solutions adaptées.

D'autres aides de l'AGEFIPH peuvent vous permettre de compenser le handicap :

- **intervention d'un ergonome** pour analyser la situation de travail et proposer des solutions d'adaptation
- **intervention de spécialistes** des différents handicaps (moteur, visuel, auditif...)
- **financement d'aménagements** techniques ou organisationnels en compensation du handicap
- **aide à l'emploi** pour compenser la perte de productivité due à la lourdeur du handicap
- **aides à la mobilité**
- **aides au maintien dans l'emploi** en fin de carrière
- **aides au tutorat**
- **aides techniques**

Les conseillers **SAMETH** sont aussi là pour vous accompagner dans vos démarches : informations et conseils ; accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées ; mobilisation des aides et des prestations techniques.

Vos interlocuteurs :



Présente dans toutes les régions, elle finance les aides et les services liés au maintien dans l'emploi.

www.agefiph.fr
08.00.11.10.09

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Dans chaque département, c'est auprès d'elle qu'il faut déposer une demande de reconnaissance de handicap. Retrouvez les coordonnées des MDPH sur : www.agefiph.fr



Présent dans chaque département, il vous informe, vous conseille et vous accompagne tout au long de la démarche de maintien dans l'emploi. Retrouvez les coordonnées des SAMETH sur : www.agefiph.fr



cnams
FABRICATION & SERVICES

Membre fondateur et adhérente de l'



1 bis rue du Havre - 75008 Paris

Tél. : 01 44 93 20 44

Fax : 01 44 93 08 04

www.cnams.fr

cnams@cnams.fr